

Communiqué aux médias asr Recyclage matériaux construction Suisse et Marti AG Soleure

Le conseiller fédéral Guy Parmelin visite une installation de Recyclage de matériaux de construction

Schlieren, 12 mai 2023. **Le conseiller fédéral Guy Parmelin a visité avec la fraction de l'UDC l'installation de recyclage de matériaux de construction de Marti AG à Walliswil. Il s'est montré impressionné par le haut niveau de la technologie et les possibilités actuelles de récupération de matériaux de construction de haute qualité et recyclables.**

Ne pas se contenter de parler d'économie circulaire, mais la mettre en pratique tous les jours !

Les matériaux de construction recyclables ne sont pas des déchets ! Ce sont des matières premières précieuses qu'il convient de conserver autant que possible dans le cycle, dans l'intérêt de toute la société suisse. Le terme "déchet de construction" est utilisé aujourd'hui dans la législation. Ce terme est inapproprié, car ceux qui ne sont pas correctement informés associent aujourd'hui encore les produits issus de matériaux de construction récupérés à une qualité inférieure.

Lors de leur visite du parc de matériaux de construction de Walliswil, les visiteurs ont pu se faire une idée de la pratique quotidienne d'une installation de traitement de matériaux de construction. Les représentants de Marti AG et de l'association asr Recyclage matériaux construction Suisse ont souligné que les entreprises regroupées au sein de l'association ne se contentent pas de parler d'économie circulaire, mais qu'elles la mettent en œuvre dans leur travail quotidien. Ils ont également montré les défis auxquels les acteurs de ce domaine d'activité doivent faire face : Pour qu'une entreprise puisse fournir les meilleures prestations possibles sur le plan technologique et économique, elle a besoin d'une marge de manœuvre suffisante ; des prescriptions légales trop strictes entraveraient cette démarche. En outre, la sécurité des investissements doit être garantie afin que les entreprises puissent envisager et réaliser de gros investissements dans de nouvelles installations dotées de technologies modernes, afin d'assurer un recyclage efficace des matériaux de déconstruction en matériaux de construction de haute qualité.

Si la mission de promotion de l'économie circulaire doit être possible à l'avenir, cela nécessite un cadre politique qui soutienne une telle création. Pour ce faire, la loi sur l'aménagement du territoire doit garantir la sécurité du site des installations existantes et permettre des extensions de place là où elles sont nécessaires.

Schlieren, 12 mai 2023 AA/SH

Contact: Gregor Schgvanin, Directeur asr Recyclage matériaux construction Suisse, 079 340 84 02, g.schgvanin@arv.ch

asr Recyclage matériaux construction Suisse
Bahnhofstrasse 6, 8952 Schlieren
044 813 76 56
admin@arv.ch

